

**Conseil économique et social**

Distr. générale
14 janvier 2009
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts**Huitième session**

New York, 20 avril-1^{er} mai 2009

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Contributions régionales et sous-régionales

**Lettre datée du 22 décembre 2008,
adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement de la République de Finlande a accueilli, à Koli (Finlande) du 3 au 5 septembre 2008, un atelier paneuropéen sur le thème « Les forêts dans un environnement en évolution ».

Cet atelier fait partie intégrante du Programme de travail de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Le rapport relatif à ses travaux (voir annexe) rend compte des débats qui s'y sont tenus et des principales conclusions auxquelles il a abouti. Ce document constitue, en tant que contribution régionale au Forum des Nations Unies sur les forêts, une source précieuse d'informations relatives aux vues communes sur certaines questions prioritaires en rapport avec le rôle de la gestion durable des forêts dans un environnement en évolution, telles que les changements climatiques, le déboisement, la dégradation des forêts, la désertification, la conservation de la diversité biologique et les zones protégées. Il peut être aussi consulté en même temps que d'autres documents relatifs à l'atelier sur le site Web de ce dernier à l'adresse : www.mmm.fi/forests/koli2008.

La Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe invite le Gouvernement finlandais à soumettre le rapport joint en annexe au Forum des Nations Unies sur les forêts. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce rapport comme document de la huitième session du Forum.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kirsti **Lintonen**

* E/CN.18/2009/1.



**Annexe à la lettre datée du 22 décembre 2008
adressée au Secrétaire général par la Représentante
permanente de la Finlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies***

**Atelier paneuropéen intitulé « Les forêts
dans un environnement en évolution »
Koli (Finlande), 3-5 septembre 2008**

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Compte rendu intégral des travaux	3
1.1 Introduction	3
1.2 Résumé des déclarations et des exposés	4
2. Conclusions de l'atelier	9
2.1 Promouvoir et faire connaître le rôle des forêts dans le développement durable	10
2.2 Intégrer la gestion durable des forêts	10
2.3 Renforcer la coordination et la collaboration	11
2.4 Améliorer la gestion des forêts	13
2.5 Promouvoir les produits forestiers et la bioénergie	15
2.6 Étudier les incidences des changements climatiques, leurs risques et la manière de s'y adapter	16
2.7 Améliorer le suivi et la terminologie	17
2.8 Promouvoir la mise en valeur économique des divers produits et services forestiers	18

* Le texte de l'annexe est reproduit tel qu'il a été présenté.

1. Compte rendu intégral des travaux

1.1 Introduction

La cinquième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe qui s'est tenue à Varsovie en novembre 2007 s'est félicitée des résultats obtenus à la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, notamment de l'adoption d'un instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts. Les ministres ont insisté sur l'importance des contributions européennes au Dialogue international sur la politique forestière engagé par le Forum. Les pays européens se sont eux-mêmes engagés à élaborer de manière systématique, en coopération avec certains organismes, processus et accords régionaux, des documents qui puissent servir de contribution aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts.

D'après le Programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts, les participants à la huitième session de ce forum devant se tenir en avril 2009, se pencheront notamment sur la question des forêts dans un environnement en évolution. Au nombre des questions thématiques qui seront examinées, on citera les forêts et les changements climatiques, les moyens d'inverser le déboisement, d'empêcher la dégradation de tous les types de forêts et de lutter contre la désertification, y compris dans les pays à faible couvert forestier, ainsi que la conservation des forêts et de la diversité biologique, y compris dans les zones protégées. La huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts se penchera aussi sur les moyens de mettre en œuvre des politiques de gestion durable des forêts; elle réfléchira notamment à la possibilité d'adopter un mécanisme mondial de financement volontaire, une approche par portefeuille et un cadre de financement pour les activités forestières.

Le Ministère finlandais de l'agriculture et des forêts a organisé, au titre du Programme de travail de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, et avec le concours financier du Ministère de l'environnement et du Ministère des affaires étrangères, un atelier paneuropéen sur le thème « Les forêts dans un environnement en évolution » qui a eu lieu à Koli (Finlande) du 3 au 5 septembre 2008. Cet atelier a permis d'élaborer une contribution européenne aux travaux de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

L'atelier avait pour objet :

- De déterminer les questions prioritaires en rapport avec le rôle des forêts et leur gestion durable dans un environnement en évolution et en particulier d'examiner les questions suivantes : changements climatiques, déboisement, dégradation des forêts, désertification, diversité biologique et zones protégées;
- D'échanger des vues sur les moyens de traiter ces questions prioritaires;
- De débattre des moyens d'engager des actions cohérentes aux niveaux national, régional et mondial; et
- De jeter les bases d'une contribution régionale aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Ont assisté à cet atelier 37 personnes originaires de 18 pays et 14 représentants de 13 organisations européennes et internationales. L'atelier a été coprésidé par M. Heikki Granholm du Ministère finlandais de l'agriculture et des forêts et par

M. Arne Ivar Sletnes de l'Unité de liaison de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe à Oslo.

Les participants à l'atelier ont reçu à l'avance le document de travail établi par les organisateurs ainsi qu'une note d'information générale élaborée conjointement par l'Unité de liaison de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, le Secrétariat du programme intégré CEE/FAO et le secrétariat commun du processus « Un environnement pour l'Europe » et de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (SPDBP). Le document de travail présentait une vue globale de l'état et de l'évolution des questions en rapport avec le thème général intitulé « Les forêts dans un environnement en évolution ». La note d'information générale décrivait les résultats obtenus, les problèmes rencontrés et des initiatives prévues dans la région paneuropéenne en relation avec les questions inscrites à l'ordre du jour de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Bien que les principaux exposés présentés aient été intéressants et d'excellente qualité, un des participants a affirmé que le problème de la désertification n'avait pas été abordé comme il convenait. Le Coprésident a toutefois fait remarquer que la note d'information générale et les informations présentées par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification traitaient elles aussi de questions en rapport avec ce problème.

Pour mieux orienter les débats et aboutir à des mesures concrètes, on a constitué trois groupes de travail chargés respectivement de se pencher sur trois points distincts se rapportant au thème de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts intitulé « Les forêts dans un milieu en évolution ». Ces groupes, en se fondant sur les déclarations, ont recensé les exposés et les informations présentés, les principales questions à examiner au titre de chaque point puis proposé des mesures concrètes aux niveaux national, régional et mondial. Des propositions destinées à être examinées à la huitième session du Forum des Nations Unies et par d'autres instances compétentes ont également été formulées. Les conclusions auxquelles ont abouti les participants à l'atelier sont présentées au chapitre 2 du présent rapport.

À l'issue des travaux, les participants ont remercié le Gouvernement finlandais et les organisateurs de leur hospitalité et de l'organisation remarquable de l'atelier.

1.2 Résumé des déclarations et des exposés[†]

À la séance d'ouverture, **M. Jouni Lind**, Secrétaire d'État finlandais à l'agriculture et aux forêts a souhaité la bienvenue aux experts et aux participants à l'atelier. Il a appelé l'attention sur le contexte dans lequel se déroulait cet atelier et donné des indications sur la conduite des débats. Il a ainsi souligné que pour lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, les aides financières ne suffisaient pas. Il fallait également encourager les réformes politiques et l'instrument juridiquement non contraignant pouvait s'avérer un instrument utile à cet égard. M. Lind a aussi brièvement rendu compte du Programme national finlandais en faveur des forêts pour 2015 qui venait d'être adopté, en indiquant que celui-ci, tout comme le programme sur la diversité biologique des forêts du Sud de la Finlande pour 2008-2015, abordait de manière

[†] Les déclarations, exposés et autres documents présentés durant l'atelier peuvent être consultés à l'adresse : www.mmm.fi/forests/koli2008.

équilibrée les questions en rapport avec le thème intitulé « Les forêts dans un environnement en évolution ».

M. Arne Ivar Sletnes a fait une déclaration au nom de M. Knut Oistad (Norvège), représentant du Comité de coordination générale de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Il a fait remarquer que depuis 1990, la Conférence sur la protection des forêts en Europe avait donné suite aux débats d'ensemble consacrés à la question du développement durable en élaborant un cadre conceptuel pour une approche opérationnelle et une compréhension commune de la gestion durable des forêts dans la région paneuropéenne. Plusieurs processus internationaux font une place prépondérante aux questions relatives aux forêts, qui figurent également au nombre des préoccupations premières de la communauté internationale, notamment les questions ayant trait au climat, à l'énergie, à la diversité biologique, à la sécurité alimentaire et aux ressources en eau. D'aucuns ont aussi fait remarquer que les spécialistes des forêts et les processus en rapport avec ces questions devraient, lorsqu'ils proposent des solutions aux difficultés communes rencontrées, s'adresser à des audiences plus larges que celles de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe et du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Le Directeur par intérim du Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, **M. Peter Csoka**, a remercié le Gouvernement finlandais d'avoir organisé l'atelier, soulignant que celui-ci se tenait à un moment tout à fait opportun. Il a insisté sur l'importance des tâches que la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts aurait à mener à bien, compte tenu notamment des faits nouveaux importants survenus dans les domaines connexes suivants : changements climatiques, diversité biologique et désertification. Il importait d'examiner les moyens par lesquels le Forum et l'instrument juridiquement non contraignant pouvaient contribuer à faire avancer les travaux relatifs aux questions susmentionnées et de faire en sorte que les autres processus internationaux fassent une plus large place à la gestion durable des forêts. L'orateur a aussi souligné que les contributions régionales et les rapports que les États Membres allaient soumettre de leur propre initiative, enrichiraient les travaux du Forum et encourageraient les participants à présenter leurs contributions dans les délais requis.

Le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, **M. Ahmed Djoghlaif**, a adressé aux participants à l'atelier une déclaration écrite dans laquelle il a insisté sur l'importance des travaux consacrés à la gestion durable et à la conservation des ressources forestières ainsi que sur la nécessité de tirer parti des possibilités d'une collaboration plus étroite entre le Forum des Nations Unies sur les forêts et la Convention sur la diversité biologique.

Le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a présenté une note sur l'état des négociations relatives aux questions en rapport avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, qui étaient menées au titre du processus de la Convention. Au nombre des questions devant être examinées dans le cadre de ce processus de négociation, on citera les points suivants : les méthodes d'action et les mesures incitatives à mettre en œuvre pour réduire les émissions imputables au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement; le rôle de la conservation et de la gestion durable des

forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

Le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a présenté une note de synthèse sur les questions relatives aux forêts et à la désertification appelant l'attention sur l'importance des forêts pour les zones arides, la nécessité de promouvoir la remise en état du couvert forestier et la gestion des terres arides. Les différentes solutions et mesures d'incitation économiques, le renforcement des capacités, la promotion des moyens de subsistance, la propriété foncière et la gestion publique des forêts sont des thèmes qui seront au centre des délibérations futures.

M. Jonas Nagaweti Mbongou, Secrétaire exécutif de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) a adressé une déclaration écrite aux participants à l'atelier.

Les trois exposés principaux ont présenté d'autres informations qui visaient à stimuler les débats.

M. Markku Kanninen, Directeur du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) a présenté un exposé sur les causes directes et indirectes du déboisement, de la dégradation des forêts et de la désertification. Il a fait remarquer que la question des forêts suscitait dans le monde un intérêt qui n'avait jamais été aussi fort depuis le Sommet de Rio de 1992 sur l'environnement. Le rapport Stem (2006) et les prévisions alarmantes qu'il contenait à propos des coûts économiques liés aux changements climatiques rappelait de manière convaincante aux responsables à quel point les liens entre les forêts et le climat pouvaient être importants. En effet, un cinquième du total des émissions annuelles de carbone étaient imputables aux changements intervenus dans le domaine de l'utilisation des sols qui, le plus souvent, étaient associés au déboisement des forêts tropicales. Chaque année, quelque 13 millions d'hectares de forêts étaient perdus et le déboisement ajoutait désormais davantage de carbone à l'atmosphère que ne le faisait le secteur mondial des transports, gros consommateur de combustibles fossiles. Le monde ne pouvait désormais plus se permettre d'ignorer le rôle joué par le déboisement dans le réchauffement de la planète.

M. Kanninen a tiré les conclusions suivantes :

- Comme les forêts contribuent pour une part importante au cycle mondial du carbone et que les émissions imputables au déboisement et à la dégradation des forêts comptent pour environ 20 % du total des émissions de carbone, il y a de fortes chances que la réduction de ces émissions dans les pays en développement fasse partie du régime de protection du climat pour la période après 2012 qui succèdera au Protocole de Kyoto, celui-ci venant à expiration en 2012.
- Le succès des efforts visant à réduire les émissions de carbone imputables au déboisement et à la dégradation des forêts dépendra des mesures qui seront prises pour s'attaquer aux causes profondes des insuffisances du marché et des manquements aux règles de saine gestion des affaires publiques. Les politiques de réduction d'émissions devront s'attacher à mieux concilier sur le plan institutionnel les intérêts des acteurs économiques et ceux du public, tâche rendue encore plus difficile par la complexité des problèmes qui sont à

l'origine du déboisement, dont la plupart n'a rien à voir avec le secteur forestier.

- Il faudrait adapter les politiques aux différentes situations locales et supprimer les subventions préjudiciables à l'environnement qui encouragent la conversion des terres forestières, mettre fin aux activités d'extraction nocives pour l'environnement, attribuer des droits et des responsabilités aux exploitants locaux des forêts et promouvoir les avantages et services écologiques autres que le stockage et la séquestration du carbone qu'offrent les forêts.
- En ce qui concerne le secteur forestier, il importe de faire connaître la contribution des forêts et de la foresterie en général et de la gestion durable des forêts en particulier à l'atténuation des effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces effets. La réduction des émissions de carbone imputables au déboisement et à la dégradation des forêts est étroitement liée aux activités visant à faciliter la compréhension et l'établissement de liens entre la « dégradation réduite » et les mesures habituellement mises en œuvre en foresterie pour gérer les réservoirs de carbone (gestion durable des forêts, reboisement, remise en état, reconstitution, etc.).
- La collaboration avec d'autres secteurs (agriculture, énergie, transport, développement urbain et police, etc.) est une condition essentielle. Pour y satisfaire, on pourrait par exemple intégrer des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements dans les programmes forestiers nationaux et, inversement, veiller à ce qu'il soit tenu compte de la protection des forêts dans les plans et programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, les programmes de lutte contre la pauvreté et autres initiatives.

M. Gert-Jan Nabuurs, professeur adjoint, à l'Institut de recherche Alterra de l'Université de Wageningen (Pays-Bas), a présenté un exposé sur le rôle des forêts et des changements climatiques, leur impact, l'adaptation à ces effets et leur atténuation. L'orateur a commencé par résumer les chapitres consacrés aux forêts qui figurent dans le quatrième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat. Le Groupe a conclu que le secteur forestier était capable d'atténuer de très nombreux effets, en augmentant la capacité d'absorption des puits de carbone et en réduisant les sources d'émissions imputables au déboisement. C'est dans les pays en développement, que ces possibilités étaient de loin les plus nombreuses (et les moins coûteuses). Il était possible de tirer pleinement parti de ce potentiel tout en assurant le développement durable des sociétés concernées. L'orateur a fait remarquer que l'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur les changements climatiques comportait aussi certaines insuffisances : elle avait été réalisée en très peu de temps à partir de sources de documentation multiples. Le Groupe intergouvernemental d'experts pourrait peut-être engager une action concertée dans l'intervalle entre la publication de ces rapports d'évaluation. M. Nabuurs a ajouté que l'on savait très peu de choses sur les effets des changements climatiques, ce qui rendait les mesures d'adaptation et d'atténuation très difficiles. Ces incertitudes pouvaient aussi expliquer en partie l'immobilisme du secteur forestier.

M. Nabuurs a ensuite abordé les aspects européens de la question. L'Europe avait un couvert forestier très diversifié qui s'étendait sur 40 pays et chaque région

européenne était confrontée à des problèmes différents. L'orateur a fait remarquer qu'en Europe, la collaboration dans le domaine climatique pouvait être améliorée, notamment par la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation. En outre, il était possible de resserrer des liens de collaboration entre les différents gouvernements et entre ces derniers et différents secteurs dont le secteur forestier de sorte que celui-ci puisse apporter une contribution dynamique aux efforts visant à atténuer les effets des changements climatiques et faciliter l'adaptation à ces changements. Bien entendu, il fallait que les mesures élaborées à cette fin tiennent compte des caractéristiques et des circonstances propres à chaque région.

M^{me} Elena Kulikova, Programme forestier, Directrice du Fonds mondial pour la nature pour la Fédération de Russie, a présenté un exposé sur le rôle des forêts et de la diversité biologique. Elle a fait remarquer qu'en dépit des efforts entrepris, la diversité biologique des forêts était toujours menacée tandis que le déboisement et la dégradation des forêts avaient des conséquences catastrophiques sur cette diversité ainsi que sur le climat et la population de la planète. Les principaux dangers qui pesaient sur la diversité biologique des forêts étaient imputables à l'expansion de l'agriculture (élevage de bétail, culture du soja, de l'huile de palme, etc.), à une gestion des forêts incompatible avec le développement durable (notamment à l'abattage illégal d'arbres et à la commercialisation du produits d'activités de cette nature), aux pratiques irresponsables de l'industrie forestière, à la production irresponsable de bioénergie et de combustibles, ainsi qu'à d'autres facteurs. L'intervenante a fait remarquer qu'au cours des précédentes décennies, plusieurs succès en rapport avec des mesures de conservation de la diversité biologique avaient été remportés; les zones protégées représentaient désormais près de 11 % du couvert forestier de la planète et le principe de gestion durable des forêts était aujourd'hui bien mieux compris et appliqué.

M^{me} Kulikova a reconnu que les nouvelles difficultés auxquelles était confrontée la planète rendaient plus difficile la gestion durable des forêts; le secteur forestier ne pouvait à lui seul lutter contre le déboisement. En effet, il existait un certain nombre de problèmes sur lesquels il n'avait pas de prise et qui étaient dus à des phénomènes mondiaux nouveaux notamment dans des secteurs qui le touchaient directement comme les secteurs de l'agriculture et de l'énergie. Autrement dit, il fallait que la gestion des forêts, en tant que mécanisme d'appui essentiel à la réalisation des objectifs visés en matière de diversité biologique, soit intégrée dans d'autres secteurs. Parmi les principaux défis à relever pour assurer la conservation de la biodiversité des forêts, on citera la réalisation des objectifs suivants : l'atténuation des effets des changements climatiques et adaptation à ces changements; la lutte contre l'appauvrissement continu du couvert forestier mondial qui se poursuivait à un rythme alarmant; la solution des nouveaux problèmes comme ceux que posaient la bioénergie et plus particulièrement les biocombustibles; la prise en compte des questions de conservation et la gestion des forêts lors de l'élaboration de politiques plus générales d'utilisation des sols; le traitement des problèmes soulevés par les forêts et par la lutte contre la pauvreté ainsi que par toute une série d'autres facteurs. Il était important que les secteurs public et privé s'attaquent à toutes ces questions et nécessaire de mettre en place des modes de production et de consommation responsables. L'intervenante a appelé l'attention sur la nouvelle initiative du Fonds mondial pour la nature visant à atteindre un taux de déboisement nul d'ici à 2020. M^{me} Kulikova a aussi fait remarquer qu'il fallait que les différents mécanismes internationaux pertinents comme la Convention des

Nations Unies sur la diversité biologique, le Forum des Nations Unies sur les forêts et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques collaborent étroitement.

M^{me} **Malgorzata Buszko-Briggs** de l'Unité de liaison d'Oslo a présenté la note d'information générale. Elle a rendu compte des engagements que la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe avait pris à l'échelle paneuropéenne, des résultats qu'elle avait obtenus et des plans qu'elle prévoyait de mettre en œuvre en ce qui concerne les questions en rapport avec les forêts situées dans un environnement en évolution. Dans son exposé, l'intervenante a souligné qu'il était important que les États européens aboutissent à un consensus sur les mesures propres à assurer la gestion durable des forêts et sur les instruments politiques nécessaires à l'application de ces dispositions. Certaines initiatives prises au titre du Programme de travail de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, et qui avaient un lien avec les thèmes abordés durant l'atelier ont également été présentées.

2. Conclusions de l'atelier

Les forêts constituent un élément essentiel du développement durable et jouent un rôle dans la réponse aux préoccupations mondiales, régionales et nationales, notamment aux questions relatives aux forêts dans un monde en évolution : les forêts et les changements climatiques, les moyens d'inverser le processus de déforestation, de prévenir la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et de lutter contre la désertification, en particulier dans les pays à faible couvert forestier, ainsi que des forêts et de la protection de la diversité biologique, y compris les aires protégées, autant de questions qui seront abordées lors du huitième Forum des Nations Unies sur les forêts.

Les participants à l'atelier ont reconnu que plusieurs de ces questions étaient intimement liées, et leurs travaux ont permis de définir les questions prioritaires et de formuler des propositions d'actions concrètes qui devront être examinées de façon approfondie, qui ont été regroupées par objectif :

- Promouvoir et faire comprendre le rôle des forêts dans le développement durable;
- Intégrer la gestion durable des forêts;
- Renforcer la coordination et la collaboration;
- Améliorer la gestion des forêts;
- Promouvoir l'utilisation judicieuse des produits forestiers et de la bioénergie;
- Étudier les incidences des changements climatiques, leurs risques et la manière de s'y adapter;
- Améliorer le suivi et la terminologie;
- Promouvoir la mise en valeur économique des divers produits et services forestiers.

2.1 Promouvoir et faire connaître le rôle des forêts dans le développement durable

Les forêts contribuent de diverses façons au développement durable. Le secteur forestier devrait faire comprendre le rôle positif que jouent les forêts face aux grandes questions liées aux changements climatiques, à la désertification, à la diversité biologique, à la réduction de la pauvreté, etc. Faute d'une bonne compréhension des enjeux, la communication entre les différents secteurs et acteurs autour des questions relatives à la forêt est difficile et source de malentendus. Il faut donc s'entendre sur la manière dont la gestion durable des forêts peut favoriser la réalisation d'objectifs plus vastes, comme la préservation de la diversité biologique, la lutte contre la désertification, l'atténuation des effets des changements climatiques et la réduction de la pauvreté. Il convient de sensibiliser davantage les décideurs et le public à l'importance du secteur forestier.

Mesures pouvant être prises à l'échelon national

- Les organismes publics et les ONG devraient lancer des campagnes de sensibilisation et d'information à l'intention de la société civile et des décideurs;
- Les organismes publics devraient promouvoir la participation de toutes les parties prenantes, par exemple en créant des groupes consultatifs sur les forêts; et
- Les organismes publics devraient créer un mécanisme ou un forum interministériel de haut niveau pour étudier les questions relatives aux forêts.

Mesures pouvant être prises aux échelons régional et mondial

- Les organismes régionaux et internationaux et les ONG devraient lancer des campagnes de sensibilisation et d'information relatives aux forêts à l'intention des publics intéressés [par exemple, dans le cadre de la Semaine européenne des forêts et de l'Année internationale des forêts (2011)].

Suggestions à l'intention du huitième Forum des Nations Unies sur les forêts

- Diffuser des messages positifs faisant ressortir le rôle des forêts dans la solution de problèmes plus vastes (changements climatiques, déboisement, désertification, diversité biologique, pauvreté, etc.);
- Encourager les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à partager activement les informations relatives à la gestion durable des forêts, aux changements climatiques, à la diversité biologique, à la désertification, etc.;
- Élaborer une stratégie de communication pour promouvoir une gestion durable des forêts.

2.2 Intégrer la gestion durable des forêts

La gestion durable des forêts, concept clef qui englobe les multiples fonctions des forêts et les objectifs de la foresterie, recouvre également un grand nombre d'objectifs d'autres secteurs et processus, qu'il convient de sensibiliser aux

multiples objectifs de la gestion durable des forêts. Il convient également d'intégrer cette question dans les procédures de prise de décisions, de planification et de mise en œuvre des autres secteurs en menant des activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de coopération.

Mesures pouvant être prises aux échelons national, régional et mondial

- Intégrer la gestion durable des forêts dans d'autres secteurs au moyen d'activités d'information, de sensibilisation et de coopération (agriculture, énergie, gestion de l'eau, aménagement du territoire, infrastructure, etc.); et
- Faire mieux comprendre les incidences d'une gestion durable des forêts :
 - Questions relatives au climat, au déboisement, à la désertification, à la diversité biologique, à la pauvreté, etc.;
 - Application de l'approche écosystémique.

Au niveau national, le programme forestier national ou une approche similaire peut permettre de couvrir les questions de fond, mais le secteur forestier devrait également élaborer d'autres stratégies nationales. Au niveau régional, les principaux acteurs sont les organismes régionaux en coopération avec la FAO. En Europe, la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, le Processus « Environnement pour l'Europe »/Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, la Commission européenne pour l'Europe et la FAO, ainsi que d'autres organisations, devraient poursuivre leur collaboration. Au niveau mondial, les principaux acteurs sont le Forum des Nations Unies sur les forêts en coopération avec les membres du PCE (Partenariat de collaboration sur les forêts) et leurs organes délibérants.

Suggestions à l'intention du huitième Forum des Nations Unies sur les forêts

- Appuyer l'intégration de la gestion durable des forêts dans d'autres secteurs; et
- Clarifier et définir les principaux éléments de la gestion durable des forêts, notamment la connaissance de ses potentialités et de ses limites, et en informer le secteur forestier et d'autres secteurs.

2.3 Renforcer la coordination et la collaboration

Divers mécanismes, processus, organisations et secteurs à tous les niveaux s'occupent, sans coordination et de façon cloisonnée, des questions relatives aux forêts, et l'on a de plus en plus conscience que nombre de secteurs (forêt, agriculture, environnement ou énergie, par exemple), ainsi que les principaux mécanismes et accords internationaux multilatéraux ayant pour objet l'environnement, tels que le Forum des Nations Unies sur les forêts, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, s'occupent des mêmes questions, sont aux prises avec les mêmes problèmes et ont généralement des objectifs similaires. Pour accroître l'efficacité des processus et la contribution que ces secteurs pourraient apporter à la société et à l'environnement, il faut améliorer la collaboration, la coordination et la cohérence,

particulièrement en ce qui concerne les forêts et les changements climatiques ainsi que les cadres et les processus liés à la diversité biologique, entre les secteurs concernés. La bonne gouvernance doit permettre d'aborder, dans le cadre d'approches cohérentes, toutes ces questions intimement liées.

Mesures pouvant être prises à l'échelon national

- Les programmes forestiers nationaux devraient inclure les objectifs relatifs aux forêts et les mesures énoncées dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les stratégies de développement durable, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, les programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques, les stratégies nationales d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à cette situation, et les stratégies en matière d'énergie, et inversement;
- Il faudrait veiller à la collaboration entre les points focaux nationaux du Forum des Nations Unies pour les forêts, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'autres acteurs intéressés.

Mesures pouvant être prises à l'échelon régional

- Poursuivre la coopération actuelle entre la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et le Processus « Environnement pour l'Europe »/Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère dans la mesure où elle permet d'assurer la coopération entre les divers secteurs. Un modèle similaire pourrait être créé pour les changements climatiques, la désertification et d'autres questions. Les acquis et les données d'expérience des pays européens devraient être mis en commun avec d'autres régions;
- Poursuivre le renforcement des liens entre la science et les politiques dans le cadre de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et d'autres processus.

Mesures pouvant être prises à l'échelle mondiale

- Le secteur forestier devrait s'intéresser aux changements climatiques, à la diversité biologique et à la désertification et communiquer ses priorités et solutions à ces mécanismes, notamment en contribuant à la mise en œuvre du Plan d'action de Bali, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des décisions de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'à l'élaboration des documents destinés aux travaux préparatoires de la neuvième Conférence des Parties à la Conférence des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;
- La gestion durable des forêts et les politiques et mesures figurant dans les instruments juridiquement non contraignants pourraient contribuer aux mécanismes relatifs au climat, à la diversité biologique et à la désertification;
- Promouvoir la collaboration en matière de recherche entre les différents secteurs. Poursuivre les activités entrant dans le cadre de l'initiative lancée par

l'Union internationale des instituts de recherches forestières sur la science et la technologie (groupe d'experts scientifiques), y compris également les questions autres que l'adaptation aux changements climatiques. Toute autre étude sur les changements climatiques tirerait parti de la coordination avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les résultats devraient être largement diffusés auprès du public et des organes délibérants des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts;

- Promouvoir une interaction intersectorielle accrue; organiser des journées de la forêt lors de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, par exemple;
- Partager l'information sur les négociations en cours avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et un public plus large.
- Poursuivre et renforcer les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts dans le domaine des forêts et des changements climatiques.

Suggestions à l'intention du huitième Forum des Nations Unies sur les forêts

- Préconiser et élaborer un cadre de reconnaissance mutuelle du Forum des Nations Unies sur les forêts, des instruments juridiquement non contraignants et des Conventions de Rio;
- Répondre positivement à la demande de la neuvième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique tendant à étudier la possibilité d'élaborer un plan de travail conjoint entre les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et le Forum des Nations Unies sur les forêts et de collaborer avec les secrétariats des autres mécanismes;
- Le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait s'employer dans le cadre du système des Nations Unies à mieux faire comprendre le rôle que jouent les forêts et la gestion durable des forêts, en tant que sources de multiples produits et services forestiers, dans la lutte contre les changements climatiques, l'appauvrissement de la diversité biologique, le déboisement et la désertification.

2.4 Améliorer la gestion des forêts

La bonne gestion est une condition préalable à toute gestion durable des forêts. La mauvaise gestion est l'une des causes fondamentales du déboisement, de la dégradation des forêts, de la désertification et de l'appauvrissement de la diversité biologique. L'imprécision des droits de propriété est également un grand problème.

Les principaux problèmes sont l'exploitation forestière et les pratiques illicites, le manque de rigueur dans l'application de la loi, la corruption et le blanchiment d'argent. La bonne gouvernance est également un préalable à toute utilisation judicieuse des ressources financières en vue d'une gestion durable des forêts. La recherche, l'information, l'éducation et la communication font également partie intégrante de la bonne gouvernance, et devraient être prises en compte dans les programmes forestiers nationaux.

On comprend de mieux en mieux les liens entre la bonne gestion des forêts et le nouveau mécanisme de réduction des émissions résultant de la déforestation et de

la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD) : un mécanisme crédible exige une bonne gouvernance. D'autre part, un mécanisme REDD fonctionnel devrait avoir des incidences positives sur la gestion des forêts.

Mesures pouvant être prises à l'échelon national

- Clarifier les droits de propriété et d'occupation des terres;
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'utilisation des terres à long terme;
- Créer des cadres réglementaires effectifs pour assurer une gestion durable des forêts;
- Éviter les chevauchements et les incohérences des lois et règlements relatifs aux forêts;
- Renforcer les capacités institutionnelles et autres dans ce domaine, la collaboration entre les institutions du secteur forestier et d'autres institutions (services répressifs, système judiciaire, administration fiscale etc.), et la collaboration entre la communauté scientifique, le secteur privé et les acteurs de la société civile; et
- Associer les parties prenantes à la gestion des forêts, notamment les aires protégées, en encourageant les pratiques de gestion conjointe et le partage des avantages.

La création d'organisations de propriétaires de forêts et propriétaires fonciers, qui s'inscrit dans le cadre des capacités institutionnelles, serait également utile et permettrait de soutenir ce processus. Il faut recourir à divers instruments tels que les mesures d'incitation et l'élaboration de plans d'occupation des terres judicieux, pour appuyer le cadre réglementaire. Les programmes forestiers nationaux constituent le cadre global pour ces actions et un lien nécessaire et concret avec d'autres secteurs et des objectifs plus larges.

Au niveau régional, il faut renforcer les mécanismes régionaux de gouvernance et de police des forêts (commerce).

Au niveau mondial, les gouvernements devraient inviter la FAO et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à aider les États à améliorer la gouvernance, par exemple, en renforçant le rôle du Fonds pour les programmes forestiers nationaux, et à utiliser les pratiques optimales et le code de conduite. D'autres processus aussi, par exemple la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique ou la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, doivent reconnaître l'importance de la bonne gouvernance dans les secteurs forestiers et ceux liés aux forêts pour atteindre les objectifs fixés et mener des activités cohérentes.

Suggestions à l'intention du huitième Forum des Nations Unies sur les forêts

- Reconnaître davantage le rôle de la bonne gouvernance et du respect de la loi dans les secteurs forestiers et ceux liés aux forêts eu égard aux objectifs mondiaux concernant les forêts;

- Veiller à ce que la question de la bonne gouvernance, préalable important à l'utilisation efficace des ressources financières, soit examinée lors des débats sur les moyens de mise en œuvre;
- Établir un lien entre la pleine reconnaissance de la valeur des biens et des services forestiers et les questions de gouvernance, et préciser ces liens;
- Encourager le perfectionnement des processus de gouvernance et de police des forêts et de gouvernance, de police des forêts et de commerce.

2.5 Promouvoir les produits forestiers et la bioénergie

Les forêts contribuent dans une large mesure et de plusieurs façons à l'atténuation des effets des changements climatiques, qu'il s'agisse du piégeage et du stockage du carbone dans les arbres et les produits ligneux, de la production d'énergie renouvelable ou de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, notamment. Actuellement, plusieurs questions, par exemple les critères de viabilité pour différents objectifs, sont examinées séparément bien qu'elles présentent manifestement des avantages et des inconvénients. Dans un cadre plus large, les modes de production et de consommation tenant compte des intérêts de la collectivité et de l'environnement doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Mesures pouvant être prises à l'échelon national

- Les pays devraient élaborer des stratégies et des politiques concernant le rôle que le secteur forestier pourrait jouer dans l'atténuation des effets des changements climatiques, et notamment promouvoir l'utilisation judicieuse du bois provenant des forêts gérées durablement afin d'obtenir de l'énergie renouvelable et les matières premières nécessaires, et remplacer l'énergie et les matières premières tirées des sources d'énergie non renouvelables; et
- Appuyer les politiques et les mesures visant à assurer de manière responsable la production et la consommation des produits forestiers et de l'énergie provenant du bois, notamment en mettant en place des mécanismes tels que la passation de marchés publics, les systèmes de certification forestière volontaire et l'achat responsable.

Mesures pouvant être prises à l'échelon régional

- Présenter une perspective régionale de l'importante contribution que le secteur forestier pourrait apporter à l'atténuation des effets des changements climatiques grâce au piégeage et au stockage du carbone dans les arbres et les produits ligneux récoltés, à la production d'énergie et de matières premières renouvelables et à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement; et
- Améliorer et perfectionner, en se fondant sur la gestion durable des forêts, des principes, règles et mécanismes de vérification et de contrôle clairs et cohérents concernant les questions nouvelles, qui seront intégrés dans d'autres politiques sectorielles, tout en veillant à ce que les parties prenantes y participent.

Mesures pouvant être prises à l'échelon mondial

- Les organismes compétents, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, devraient améliorer l'interconnexion entre les divers processus de négociation afin d'assurer une gestion judicieuse des forêts et du secteur forestier pour atténuer les effets des changements climatiques.

Suggestions à l'intention du huitième Forum des Nations Unies sur les forêts

- Analyser les incidences des différentes options sur le secteur forestier, notamment les produits forestiers et la bioénergie, pour atténuer les effets des changements climatiques et aider les pays à optimiser la réduction des émissions grâce au secteur forestier. Les conséquences éventuelles sur le sol, la diversité biologique et l'environnement en général devraient être prises en considération. Le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait tirer parti de sa position dans le système des Nations Unies pour mieux faire comprendre le rôle des forêts et de la gestion durable des forêts, également sources de divers produits forestiers et de bioénergie.

2.6 Étudier les incidences des changements climatiques, leurs risques et la manière de s'y adapter

Les changements climatiques auront de graves incidences sur la société et l'environnement, notamment les forêts. Ils accroîtront les risques dans les forêts, par exemple les feux de forêt, les chutes d'arbres, les cycles de sécheresse, les invasions d'insectes et d'autres animaux nuisibles et les maladies. Il faut réduire ces risques en atténuant les effets des changements climatiques et en adaptant les forêts à ces changements inévitables. En dépit des importants travaux menés dans le domaine de la recherche-développement en ce qui concerne l'adaptation, de nombreuses incertitudes persistent. Il convient d'adopter des pratiques et stratégies efficaces pour les forêts et les écosystèmes qui seront touchés par les changements climatiques.

Mesures pouvant être prises à l'échelon national

- Évaluer la vulnérabilité du secteur forestier, notamment analyser les risques et mettre en place des mécanismes d'intervention rapide pour la gestion durable des forêts;
- Élaborer et mettre en place des pratiques et stratégies pour adapter les forêts et la foresterie aux changements climatiques, notamment la conservation et l'utilisation durables des ressources génétiques forestières;
- Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les programmes forestiers nationaux; et
- Continuer à encourager la recherche forestière dans le cadre des changements climatiques, notamment la recherche sur les ressources génétiques forestières.

Mesures pouvant être prises à l'échelon régional

- Envisager l'élaboration de stratégies pour l'adaptation des forêts et de la foresterie aux changements climatiques;
- Continuer à promouvoir la recherche sur les forêts dans le cadre des changements climatiques et partager les résultats et les informations; et
- Promouvoir l'adoption de procédures d'évaluation des risques et de systèmes de suivi pour les forêts et le mécanisme d'intervention rapide en se fondant sur la collaboration intersectorielle.

Suggestions à l'intention du huitième Forum des Nations Unies sur les forêts

- Faire mieux connaître le rôle et la contribution du secteur forestier dans tous les débats de la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment le Plan d'action de Bali; et
- Souligner la nécessité d'une étroite collaboration entre les trois Conventions de Rio (Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) et le Forum des Nations Unies sur les forêts dans la formulation des politiques et des actions concernant l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à cette nouvelle situation.

2.7 Améliorer le suivi et la terminologie

Il est crucial de surveiller les ressources forestières et leur évolution pour prendre des décisions en connaissance de cause. Il faut également mettre en place des systèmes de suivi appropriés pour créer à terme le mécanisme REDD et évaluer de façon continue et fiable la diversité biologique. Il faut aussi améliorer, renforcer et simplifier les systèmes de suivi des ressources forestières à divers niveaux pour gérer de façon durable les forêts, coordonner les activités et échanger les données.

Mesures pouvant être prises à l'échelon national

- Améliorer l'inventaire et l'évaluation des forêts au plan national pour mieux couvrir tous les aspects de la gestion durable des forêts (plus de paramètres pertinents concernant, par exemple, la vitalité des forêts, la diversité biologique, le stockage de carbone et les aspects socioéconomiques et culturels);
- Assurer le suivi permanent et continu selon une périodicité appropriée (5-10 ans);
- Renforcer le réseau actuel de placettes d'échantillonnage;
- Coordonner les activités des points focaux nationaux des différents processus internationaux pour que le suivi et l'évaluation soient cohérents et efficaces.

Mesures pouvant être prises à l'échelon régional

- Renforcer la coordination entre les inventaires nationaux, notamment ceux établis en fonction des zones biogéographiques (par exemple, zones boréales, tempérées, méditerranéenne et autres) et des types de forêt; et

- Fournir des directives permettant d'améliorer la qualité et la comparabilité des données et informations relatives aux forêts et aux climats.

Mesures pouvant être prises à l'échelon mondial

- Échanger des informations sur les inventaires et les évaluations afin d'améliorer les méthodes, et sur la dynamique de la diversité biologique;
- Encourager les différents organismes à utiliser davantage l'Évaluation des ressources forestières mondiales;
- Améliorer la coordination des différents processus internationaux;
- Renforcer les capacités de suivi et d'évaluation;
- Créer une base de données mondiale contenant des définitions, par exemple, sous la direction de la FAO en collaboration avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment une définition commune de la dégradation des forêts et des types de forêt, et diffuser largement l'information sur le Web; et
- Continuer à préciser les définitions utilisées et à promouvoir la comparabilité de la terminologie (FAO en collaboration avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts).

Suggestions à l'intention du huitième Forum des Nations Unies sur les forêts

- Inviter les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à élaborer des indicateurs et des méthodes permettant de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; et
- Encourager l'utilisation systématique des termes et définitions dans tous les processus, institutions et conventions, et inviter la FAO et les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à poursuivre l'harmonisation.

2.8 Promouvoir la mise en valeur économique des divers produits et services forestiers

Le déboisement s'explique principalement par des facteurs externes au secteur (pression démographique, expansion de l'agriculture, demande en bois et en énergie, demande en terres, conflits, pauvreté, etc.). Faute d'une mise en valeur économique de l'ensemble des produits et services forestiers et d'un système de paiement des services environnementaux et biens publics mondiaux, les forêts font souvent les frais de décisions motivées par des intérêts à court terme. C'est le cas notamment quand le régime d'occupation des terres est mal défini et la gestion publique inefficace.

Mesures pouvant être prises à l'échelon national

- Promouvoir des méthodes novatrices pour créer des marchés et des mécanismes de paiement de tous les produits et services forestiers;
- En collaboration avec les parties prenantes et les autres organismes gouvernementaux, les administrations forestières devraient expliquer la valeur économique des produits et services forestiers au moyen des programmes

forestiers nationaux ou de stratégies équivalentes, et en inscrivant la mise en valeur économique des produits forestiers et les programmes forestiers nationaux dans le cadre plus large d'un programme de développement national;

- Promouvoir le partage équitable des avantages entre les parties prenantes du secteur forestier; et
- Sensibiliser l'opinion à la valeur économique des produits et des services forestiers et mobiliser le public en organisant des campagnes et en élaborant le matériel didactique nécessaire sur le rôle de la forêt et de la foresterie. Les administrations forestières pourraient faire ce travail, en coopération avec les organisations de la société civile, le corps enseignant et les médias.

Mesures pouvant être prises aux échelons régional et mondial

- Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de mesures, notamment d'instruments économiques, pour élargir et diversifier les moyens financiers nécessaires à une gestion durable des forêts et à la préservation des fonctions de la forêt; et
- Coordonner la mise en œuvre des activités dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts et maintenir la cohérence de celles-ci, coordonner les efforts et harmoniser les activités concernant les forêts et les mesures en ce qui concerne le Forum des Nations Unies sur les forêts, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, et d'autres acteurs intéressés.

Suggestions à l'intention du huitième Forum des Nations Unies sur les forêts

- Étudier les causes du déboisement, de la dégradation des forêts, de la désertification, des changements climatiques et de l'appauvrissement de la diversité biologique dans les débats sur les forêts dans un monde en évolution;
- Inviter d'autres mécanismes concernés à coopérer à la mise en valeur économique des nombreux produits et services forestiers;
- Accorder une attention particulière à la mise en valeur économique des biens et services dans les débats sur les moyens de mise en œuvre et, en particulier, sur l'adoption d'un mécanisme financier mondial volontaire, une approche par portefeuille et un cadre de financement des forêts.